

Vérification ponctuelle portant sur l'attribution d'un horaire majoré
Ministère de la Culture et des Communications

Recommandations	Actions MCC	Appréciations CFP
Régulariser le cas d'horaire majoré non conforme.	Le MCC s'engage à régulariser la situation à compter du 10 septembre 2020, et ce, afin de ne pas pénaliser l'employée et devoir effectuer de la récupération sur des paies antérieures. À cet effet, les mesures ont déjà été prises : la demande a été faite à l'équipe de rémunération et l'employée a été avisée.	Satisfaisant
Respecter à l'avenir les règles d'attribution des horaires majorés prévues au cadre normatif.	Le MCC a des mécanismes en place afin de respecter les règles d'attribution des horaires majorés prévues au cadre normatif. Cependant, il s'agissait d'une situation particulière en raison du prêt de service de l'employée dont il est question. Lorsqu'elle était au MCC, cette employée respectait les conditions, car elle relevait de la sous-ministre. Dès que le MCC a été informé de la situation non conforme, le changement a été apporté.	Satisfaisant